

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA TASK FORCE
VÉLO »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la *task force* Vélo ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, on l'a évoqué un peu ce matin lors de notre débat sur l'ajustement budgétaire, en juillet dernier, vous annonciez la remise en place, dès ce mois de septembre, de la *task force* Vélo. Cette dernière est chargée de proposer un modèle de développement de ce tourisme de manière intégrée.

Voici mes questions. Je sais que cette *task force* a pu commencé ses travaux, puisque vous l'avez évoqué plus tôt ce matin. Comment cette *task force* est-elle composée ?

Les associations de promotion du vélo et les acteurs du secteur touristique sont-ils associés ?

Quel est son calendrier de travail ? Quand les conclusions devront-elles vous être remises ?

Un budget spécifique sera-t-il dégagé pour mettre en œuvre ses recommandations ?

Dans la *task force* Vélo, y a-t-il bien le volet « vététiste » ? Vous avez vous-même soulevé ce matin

qu'il fallait trouver des synergies, notamment en matière de nature. Il faut non seulement préserver la nature, mais aussi la valoriser. Dans vos propos, vous parliez de balades. Je voudrais donc vous entendre également par rapport au volet « vététiste », qui constituait une manière aussi d'accentuer des synergies avec d'autres départements.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, la *task force* Vélo a été mise en place afin d'assurer le développement du vélo en Wallonie, en mutualisant les compétences de chacun. Elle se compose :

- des représentants des ministres en charge des travaux publics, de la mobilité, du tourisme et des pouvoirs locaux ;
- du SPW Mobilité et Infrastructures ;
- du Commissariat général au tourisme ;
- de l'Agence wallonne pour la sécurité routière ;
- de Wallonie Belgique Tourisme.

Des acteurs de terrain peuvent y être également associés en fonction des projets en cours.

La crise sanitaire a retardé de nombreux projets, mais la *task force* se réunira à nouveau prochainement avec pour objectif de relancer la concertation autour de projets bien identifiés et via la mise en œuvre de projets concrets, qui bénéficieront de la synergie entre les différents acteurs représentés.

J'ai chargé la Direction du développement stratégique, lors d'une réunion à mon cabinet, de travailler à l'élaboration de projets à développer qui permettent de concrétiser :

- l'utilisation globale des données au niveau wallon dans le cadre, notamment, du développement d'une application qui regroupera l'ensemble des informations relatives aux parcours cyclables, comme les points-nœuds, le RAVeL, les aménagements cyclables, et permettra à chacun de planifier son trajet ;
- la complémentarité entre vélotourisme et mobilité quotidienne ;
- le développement de circuits transrégionaux et des axes cyclables transnationaux tels que EuroVelo avec l'identification et l'amélioration des services proposés pour développer l'attractivité de l'offre cyclable wallonne.

Un travail de fond par rapport au cadre doit également être effectué : un travail doit être effectué sur l'homogénéisation des différents supports et données. Ce travail est déjà en cours au niveau de l'uniformisation des données du réseau point nœuds. Le

balisage et la signalisation, physique comme dématérialisée, doivent être revus et homogénéisés également.

En matière de vélotourisme, la situation des vététistes a été plus particulièrement évoquée cet été au vu de l'accroissement de cette pratique dans le contexte sanitaire que nous connaissons. Cela a mis en exergue certaines difficultés principalement liées à la cohabitation des différents acteurs et utilisateur de nos forêts.

Un travail doit être mené afin de lever les difficultés de cohabitation entre nature et tourisme, qui sont complémentaires, l'un enrichissant l'autre.

Un travail sur la qualité de l'offre de circuits VTT en Wallonie et l'évaluation des circuits existants devra également être réalisé.

Je rencontrerai prochainement ma collègue en charge de la Nature, Mme la Ministre Tellier, afin de travailler aux synergies entre ces deux compétences et à l'élaboration de projets qui pourront être mis en œuvre dès 2021. Comme vous pouvez le voir, Madame la Députée, beaucoup de projets vont donc être initiés et mis en œuvre très prochainement. La mobilité douce est un enjeu important et le potentiel de la Wallonie en matière de vélotourisme est l'une de ses forces. Il convient donc d'être ambitieux et de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs afin d'atteindre nos objectifs.

Par rapport aux moyens budgétaires que vous évoquez, ceux-ci seront fonction des projets et des recommandations qui seront formulées au sein de la *task force*.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Le mot du jour est vraiment «synergie». Un autre mot qui s'y associe est la coordination. Il est important de mettre ensemble tous les acteurs, en ce compris les associations, et pas uniquement les administrations ou les organismes liés aux administrations.

Parmi tous les acteurs de la *task force*, vous n'avez pas identifié clairement le volet nature-forêt même si, plus loin dans votre réponse, vous dites qu'une concertation pour le volet vététiste se fera plus particulièrement avec votre collègue en charge de la Forêt, Mme Tellier.

Je tiens à insister pour que cette concertation avec elle se fasse aussi, d'autant plus qu'elle a annoncé des mesures fortes dans la réforme du Code forestier. Il est important de dialoguer, d'avoir des synergies et un discours cohérent.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA MISE EN
PLACE DE LA TASK FORCE VÉLO »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la mise en place de la *task force* Vélo ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Madame la Ministre, il y a quelques semaines maintenant, avant les remous de la rentrée politique, nous avons évoqué ensemble la problématique du développement d'itinéraires modernes pour les vététistes.

Vous y aviez répondu très positivement en annonçant la création d'un groupe de travail spécifique, au mois de septembre, pour envisager la création de nouveaux parcours adaptés aux nouvelles pratiques. Pour les pratiquants, il s'agit assurément d'une avancée qu'ils ont accueillie à sa juste valeur.

Je serais tenté d'ajouter, Madame la Ministre, que cela tombe à point puisque le DNF vient récemment d'accorder sa première autorisation pour la construction de nouvelles traces à Bouillon. Espérons que d'autres bonnes nouvelles suivront dans d'autres localités. En complément de ces avancées, la constitution de votre groupe de travail permettra de travailler sur un balisage cohérent et attractif d'un point de vue touristique.

Madame la Ministre, je souhaiterais revenir vers vous sur plusieurs questions relatives à ce groupe de travail.

Quelle est la composition de ce groupe de travail ? Quelles sont les thématiques principales sur lesquelles il compte travailler ? Est-il prévu de développer un nouveau balisage, ou d'utiliser celui déjà en place pour les autres parcours ?

Enfin, avec le développement de plusieurs projets sur le plan local, et en comptant sur l'appui du DNF pour qu'ils aboutissent, envisagez-vous un plan de développement touristique de cette pratique ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le

Député, merci pour votre question qui va me permettre de faire le point sur les questions que nous avons abordées ensemble au cours de cet été.

Le VTT dispose, en effet, d'un potentiel important en Wallonie et le développement d'une offre accessible, référencée et de qualité fait partie des objectifs en matière de cyclotourisme.

La Wallonie dispose d'une offre de qualité en la matière, même si celle-ci doit davantage être adaptée à la demande et valorisée. Des projets sont en cours, notamment à travers les programmes européens, pour améliorer cette offre et créer de véritables réseaux.

Les objectifs sont : de capitaliser sur ce bon potentiel, de le structurer et d'apporter une meilleure visibilité au VTT ; de collaborer davantage avec le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement afin de lever les difficultés de cohabitation entre nature et tourisme qui sont complémentaires, l'un enrichissant l'autre.

Une réflexion doit également être menée en vue d'objectiver l'éventuel besoin d'une adaptation du Code forestier. Ce travail se fera en étroite collaboration avec mon homologue, la ministre Tellier.

Il est également nécessaire de faire un état des lieux des circuits VTT balisés et reconnus par le Commissariat général au tourisme, les fédérations de vététistes que j'ai eu l'occasion de rencontrer m'ayant déjà signalé que l'offre actuelle ne correspond pas suffisamment aux attentes des vététistes « sport ».

Il sera par ailleurs nécessaire de revoir le balisage actuel afin de renforcer son utilité et sa visibilité, et plus encore, de le rendre homogène sur l'ensemble du territoire.

Il est certain que le développement touristique de la pratique du VTT se doit d'impliquer les associations professionnelles du secteur. Des réunions sont d'ailleurs programmées afin d'envisager une meilleure méthodologie de structuration et de valorisation de cette pratique.

La *task force* Vélo, que vous évoquez dans votre question, est constituée de représentants des ministres des Travaux publics – cette *task force* existe depuis un certain nombre d'années –, de la Mobilité, du Tourisme et des Pouvoirs locaux, du SPW Mobilité-Infrastructures, du Commissariat général au tourisme, de l'Agence wallonne pour la sécurité routière et de Wallonie Belgique Tourisme.

Il sera également proposé d'intégrer le DNF, en concertation avec ma collègue, la ministre Tellier, afin de lever les difficultés de cohabitation entre nature et tourisme qui, comme je l'ai dit, sont complémentaires.

Des acteurs de terrain peuvent également y être associés en fonction des thématiques ou des projets en cours.

La *task force* a été relancée il y maintenant quelques semaines, au tout début du mois de septembre. Elle sera relancée prochainement autour de projets et d'objectifs concrets :

- l'utilisation globale des données au niveau wallon dans le cadre, notamment, du développement d'une application qui regroupera l'ensemble des informations relatives aux parcours cyclables, comme les points-nœuds, RAVeL, les aménagements cyclables, et cetera, et permettra à chacun de planifier son trajet ;
- la complémentarité entre vélotourisme et mobilité quotidienne ;
- le développement des axes cyclables transnationaux, donc l'Eurovélo, avec l'identification et l'amélioration des services proposés pour développer l'attractivité de l'offre cyclable wallonne

En termes de méthodologie, les objectifs sont d'identifier les synergies et complémentarités entre administrations, d'aboutir à une vision similaire pour un développement stratégique et cohérent du vélo, donc à la fois le volet utilitaire et le volet loisirs et, enfin, travailler de manière transversale.

Beaucoup de projets vont donc être initiés et mis en œuvre très prochainement. La mobilité douce est un enjeu important et le potentiel de la Wallonie en matière de vélotourisme est l'une de ses forces. Il convient donc d'être ambitieux, en restant, bien sûr, réalistes, et de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs afin d'atteindre nos objectifs.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Je souhaite simplement remercier Mme la Ministre parce que je me réjouis vraiment de voir que le dossier a démarré et qu'elle va le relancer dans les prochaines semaines.

Je suis assez content de constater qu'elle va aussi enfin pouvoir, avec sa collègue, Mme Tellier, revoir éventuellement – je pense que ce sera aussi important – l'adaptation du Code forestier.

Ce que j'ai entendu aussi, c'est cette collaboration avec les différents secteurs. Je trouve cela propice et intéressant dans le futur d'associer les hommes de terrain pour pouvoir amener un peu plus de fond dans ce projet, si je peux me permettre.

Je remercie Mme la Ministre pour ce qu'elle a mis en place et mettra en place dans le futur.